



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du jeudi 15 juin 2023**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du jeudi 15 juin 2023 à 20 heures au Centre communal de Plagne

Président de l'assemblée	:	M. xxx
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme xxx
Scrutateurs	:	M. xxx
Ayants droit	:	15 votants

Le Président, M. xxx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No.17 du 5 mai 2023.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022
2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 110'000.00 pour l'installation de containers semi-enterrés
3. Discuter et approuver les comptes 2022
4. Prendre connaissance du correctif concernant l'arrêté de compte de la réfection du chemin des Oeuchettes
5. Divers et imprévus

M. xxx précise que l'assemblée sera enregistrée et que les votations se feront à main levée.

Il procède encore à la nomination du scrutateur. Ce sera M. xxx qui officiera avec l'approbation des ayants droit.

Nombre de personnes présentes :	16
Nombre de personnes sans droit de vote :	1
Nombre de votants :	15

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022

Monsieur xxx informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 15 décembre 2022 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 15 décembre 2022 avec remerciements à sa rédactrice.

2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 110'000.00 pour l'installation de containers semi-enterrés

Le Président donne la parole à Monsieur xxx :

Ces installations offrent de nombreux avantages aux habitants. Elles améliorent avant tout leur confort. En effet, il n'y a pas de contrainte de jour et d'heure de ramassage, l'utilisateur peut déposer ses sacs à ordures 24h sur 24 et 7j sur 7. Fini le casse-tête du sac-poubelle avant de partir en vacances ! Les personnes à mobilité réduite ou les personnes du troisième âge ne sont pas non plus pénalisées par ce système: sans contrainte d'horaire, il est encore plus commode de confier son sac-poubelle à un voisin ou à une voisine serviable qui aura l'amabilité de le déposer dans le container le plus proche.

Le container semi-enterré en chiffres :

La capacité en mètre cube d'un container semi-enterré.

- 100 : le nombre de sacs-poubelles de 35 litres contenus dans un container.
- 12 minutes : le temps nécessaire pour vider un conteneur.
- 120 : le nombre d'habitants comptés en moyenne par conteneur.

Phase initiale de pose des containers

		<u>Dépenses</u> en CHF	<u>Recettes</u> en CHF
30.06.2017	Celtor, subvention pour les Moloks		21 000,00
24.07.2017	CSC Arc jurassien, honoraires	5 485,85	
12.12.2017	CSC Arc jurassien, honoraires	4 344,30	
28.05.2018	CSC Arc jurassien, honoraires	1 603,65	
31.10.2018	Ristag Ingénieure, plans de situation pour permis de construire	233,05	
13.11.2018	CSC Arc jurassien, préparation permis	1 634,55	
29.01.2020	Préfecture du Jura bernois, permis de construire	1 918,15	
09.04.2020	OptiWaste, acompte	12 250,90	
05.05.2020	Ristag Ingénieure, plans de situation pour permis de construire	145,50	
02.06.2020	OptiWaste, achat de Moloks	12 205,85	
08.07.2020	CSC Arc jurassien, honoraires	3 263,85	
31.05.2021	Gurtner & Fils, pose de 5 conteneurs	19 650,40	
31.05.2021	Gurtner & Fils, correction TVA s/pose de 5 conteneurs	1 513,10	
		64 249,15	21 000,00

Démolition du bâtiment, Rue de l'Eglise à Vauffelin

27.01.2020	Roth Yann, démolition dépôt Vauffelin	6 430,00
27.01.2020	Villars Elektro Sàrl, démolition dépôt Vauffelin	262,80
29.04.2020	BKW Energie SA, démolition dépôt Vauffelin	969,30
04.06.2020	Zanella, démolition dépôt Vauffelin	3 714,85
28.05.2021	Gurtner & Fils, réaménagement de la place Vauffelin	6 128,15
		17 505,10

Procédure permis de construire à Frinvillier

31.12.2020	CSC Arc jurassien, honoraires pour nouveau projet	2 201,40
31.12.2021	CSC Arc jurassien, honoraires pour nouveau projet	1 247,70
24.02.2023.	Sidler Patricia, honoraires pour mémoire de réponse	3 459,50
		6 908,60

Travaux de pose à Frinvillier

	Gurtner, pose des 2 derniers containers	8 825,00
	Imprévus	2 000,00
	CSC Déchets, solde honoraires	2 660,00
	TVA	1 038,00
		14 523,00

Crédit total pour la pose des containers semi-enterrés

	Dépenses	Recettes	
T O T A U X	103 185,85	21 000,00	
		82 185,85	Solde net

Le conseil municipal vous propose d'accepter un crédit total de CHF 110'000.00 brut.

Questions ?

Monsieur xxxx demande si le goudronnage sera fait autour des containers de Vauffelin car lorsqu'il pleut il y a de la boue qui se forme et les voitures roulent dedans.

Monsieur xxxxx répond que nous verrons si nous prenons une entreprise pour réaliser les travaux ou si c'est le cantonnier qui les fera.

Autres questions ?

Ce n'est pas le cas, il est donc décidé de passer au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve le crédit total de CHF 110'000.00 tel que présenté.

3. Discuter et approuver les comptes 2022

Monsieur xxxx, responsable du dicastère des finances, prend la parole :

Seules les différences notables des fonctions, chiffres qui ressortent de la brochure, vont être commentées.

En préambule, les comptes 2022 bouclent avec un excédent de revenus du compte global de CHF 141'514.85 réparti de la manière suivante

Résultat des 3 Financements Spéciaux : CHF -14'327.66

Résultat du compte général : CHF 155'842.51

Revenons en détail sur chaque fonction :

➤ **0 Administration générale**

- Soutien au Festival Folk Scout à Plagne et au projet Couronne à Sonceboz
- Achat de vestes officielles pour le conseil et les employés
- Nouvelle assurance protection juridique et contrat à l'AIB
- Contrat avec Swissphone Wireless pour la sécurité des employés (pagiers et boutons)

➤ **1 Sécurité publique**

- Factures rétroactives pour la mise en place du cadastre RDPPF
- Frais de mise à jour de la mensuration officielle plus importants que prévus
- Etude de Geotest pour l'assainissement du stand de tir de Vauffelin
- Remboursement rétroactif de l'OPRV de plus de 28'485 francs

➤ **2 Enseignement et formation**

- Part à la communauté scolaire de La Baroche plus élevée que prévue (ouverture de l'EJC)
- Plus d'élèves que prévu pour le collège de la Suze
- Fréquentation de l'école de musique de Bienne en hausse

➤ **3 Culture et loisirs**

- Subvention au Bibliobus moins élevée
- Amortissement planifié de la place de jeux de Frinwillier budgété sous la rubrique 2170

➤ **4 Santé**

- Leasing des 3 défibrillateurs
- Aucun frais pour le médecin et le dentiste scolaire

➤ **5 Prévoyance sociale**

- Financement des bons de garde pour les crèches à hauteur de 70'387 francs. Remboursement du canton de 56'252 francs ; soit le 80%.

➤ **6 Transport et télécommunications**

- Hiver rigoureux
- Aménagement d'un WC et d'un bureau pour le cantonnier
- Achat de nouveaux pneus, service et réparation du pick-up
- Participation au solde des frais des membres du groupe de travail pour la création d'un syndicat des chemins de la montagne

➤ **7 Protection et aménagement de l'environnement**

Ce compte est réparti en plusieurs postes (eau, épuration, déchets, cimetière) selon détails suivants :

➤ **7101 Service des eaux**

- Achat d'un déshumidificateur
- Reprise du débitmètre et du système de chloration du compte des investissements
- Frais d'énergie en hausse
- Problème technique à la station de pompage de Péry (facturation rétroactive d'eau par Péry)
- Révision des hydrantes par Hinni
- Amortissement du serveur Rittmeyer

➤ **7201 Traitement des eaux usées**

- Davantage de vidanges de fosses septiques / refacturées aux propriétaires de chalets
- Taxes de raccordement uniques supérieures aux prévisions

➤ **7301 Gestion des déchets**

- Achat de nouvelles poubelles pour Frinvillier suite à la réclamation de la ville de Bienne
- Pose des derniers Moloks à Frinvillier toujours en attente

➤ **7710 Cimetière**

- Reprise des actifs et des passifs du syndicat de l'arrondissement de sépulture
- Nomination d'un jardinier pour l'entretien du cimetière
- Attribution du solde du compte de 40'986 francs aux capitaux propres (préfinancement)

➤ **8 Economie publique**

Ce compte est réparti en plusieurs postes (tourisme, électricité, banque) selon détails suivants :

➤ **8400 Tourisme**

- Ce compte est désormais considéré comme un préfinancement (et non plus un financement spécial)
- Achat de guirlandes LED et d'un sapin en bois
- Attribution du déficit de 126.15 francs aux capitaux propres

➤ **8710 Electricité**

- Durant sa 1^{ère} année de fonctionnement, la commission de l'énergie s'est surtout attelée à l'examen des dossiers de subventions de particuliers ainsi qu'à la création d'un flyer sur les économies d'énergie pour Noël.
- Attribution du bénéfice de 27'414.65 francs aux capitaux propres (préfinancement)

➤ **9100 Impôts généraux**

- Les revenus provenant des impôts des personnes physiques, des impôts sur la fortune et à la source ont dépassé les attentes (+ 91'212 francs).
- La provision pour les dettes fiscales en péril a été revue à la hausse

➤ **9 Finances et impôts**

Ce compte est réparti en plusieurs postes (impôts généraux, impôts spéciaux, péréquation financière, biens-fonds du patrimoine financier, postes non répartis) selon détails suivants :

➤ **9101 Impôts spéciaux**

- Globalement les impôts sur les gains immobiliers et les taxations spéciales lors de retraits de 2^{ème}/3^{ème} piliers sont de 79'622 francs plus élevés que prévu.
- Les gains immobiliers représentent le double du montant budgété (+ 86'815 francs)

➤ **9300 Péréquation financière**

- La part communale pour la compensation des charges au titre de nouvelle répartition des tâches est de 3'272 francs moins élevée que budgétée.
- 330'733 francs ont été encaissés contre 347'300 prévus. La compensation pour les charges géo-topographiques et la réduction des disparités entre communes n'ont pas atteint les prévisions (-16'567 francs).

➤ **9630 Biens-fonds du patrimoine financier**

- La mise en place de l'école à journée continue au centre communal a nécessité un rafraîchissement des locaux et une remise aux normes de l'ancienne Poste de Vauffelin
- La vente des 3 parcelles communales à Héritage Invest Sàrl a été repoussée d'une année. La recette prévue de 236'130 francs fait défaut.

➤ **9900 Postes non répartis**

- Etant donné que les investissements nets sont supérieurs aux amortissements du compte général et que celui-ci se solde par un excédent de revenus, un montant de 88'212 francs a dû être attribué à la réserve de politique financière (amortissements supplémentaires) conformément à l'art. 84 de l'ordonnance sur les communes.

Avant de passer au vote, voici encore quelques informations :

Fortune au 31 décembre 2022	CHF	3 063 973.00
Investissements nets	CHF	326 198.00
Fortune nette par habitant	CHF	4 948.00
Résultat du FS Alimentation en eau	CHF	-23 941.21
Résultat du FS Traitement des eaux usées	CHF	6 395.30
Résultat du FS Gestion des déchets	CHF	3 218.25
Résultat du FS Cimetière	CHF	40 986.45
Résultat du FS Tourisme	CHF	-126.15
Résultat du compte général	CHF	155 842.51
Soit un résultat du compte global de	CHF	141 514.85

Le conseil municipal vous propose d'accepter les comptes annuels 2022 qui ont été approuvés par la fiduciaire Soresa SA de Bienne le 4 mai 2023.

Monsieur xxx demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas, il est donc décidé de passer au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes 2022 tels que présentés.

4. Prendre connaissance du correctif concernant l'arrêté de compte de la réfection du chemin des Oeuchettes :

Monsieur xxxx prend la parole :

Crédit voté le 28.11.2016	CHF 600'000.00
./ dépenses consenties	CHF 623'368.90
<i>(et non pas comme indiqué le 16.06.2022</i>	<i>CHF 501'649.35)</i>
+ recettes obtenues	CHF 0.00

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

5. Divers et imprévus

Le Président donne la parole à Monsieur xxxx :

Voici les informations suivantes :

- Le secrétariat municipal sera fermé du 17 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023.
- La sortie des aînés se fera le mercredi 20 septembre 2023.
- Le 23 novembre 2023 aura lieu la prochaine assemblée municipale.
- Le Noël des aînés se déroulera le 7 décembre 2023 au centre communal de Plagne.

Avez-vous des questions ?

Madame Iris Sutter demande quelle est l'avancée du projet relatif au goudronnage du chemin de la montagne ?

Monsieur xxxx répond qu'une séance a eu lieu sur place avec Messieurs xxx et xxx de l'OACOT. Malheureusement ce dernier n'a pas voulu entrer en matière car, selon lui, ce chemin doit rester en chaille.

Après discussion avec la commune bourgeoise de Plagne et Monsieur xxx, il a été décidé de déposer une demande de permis de construire auprès de la Préfecture du Jura bernois qui devra instruire le dossier.

La demande sera envoyée ces prochaines semaines et si nous n'obtenons pas l'autorisation de l'OACOT, nous porterons l'affaire devant le Conseil exécutif.

Monsieur xxxx s'interroge. Ne serait-il pas plus judicieux de déposer une demande de permis de construire pour la globalité du chemin.

Monsieur xxx répond que nous avons fait la demande pour la partie qui nous appartient. Du côté Nord certains tronçons appartiennent à des personnes privées ce qui complique les choses.

Monsieur xxxx précise qu'en cas de refus du canton cela créerait un précédent puisque sous l'égide du parc Chasseral et de la commune de Corgémont, le chemin menant de la Place Centrale aux Prés d'Orvin jusqu'à la métairie de la Gléresse a pu être goudronné.

Il ne comprendrait pas qu'on ne nous autorise pas à goudronner un chemin donnant accès à environ 150 chalets plus une exploitation agricole !

Monsieur xxxx prend la parole et demande où en est le dossier du chemin des Grappes ? D'après le précédent procès-verbal, ce projet était prioritaire. Je sais que les canalisations sont en mauvais état et que vous avez de la peine à trouver des ingénieurs.

Monsieur xxxxx reprend la parole: c'est en cours mais ce ne sera pas fait avant 2024.

Monsieur xxxxxx demande où en est le goudronnage des trois chemins communaux qui avait fait l'objet d'une demande de crédit lors de la dernière assemblée municipale ?

Monsieur xxxxx répond que la demande de permis de construire est partie à la Préfecture du Jura bernois. Dès que nous aurons son feu vert nous commencerons les travaux.

Monsieur xxxxxx précise que ça serait bien de mettre de la chaille en attendant.

Monsieur xxxxx répond qu'il demandera à notre cantonnier d'aller le faire.

Autres questions ?

Monsieur xxxxxx demande à voir le cahier des charges de notre cantonnier car il trouve que son travail laisse à désirer.

Monsieur xxxxx lui demande des précisions.

Chaque fois qu'il y a des orages il y a du gravier qui descend sur le chemin des Oeuchettes et ça ne lui vient pas à l'idée de nettoyer. Sur tous les bords de routes les herbes ne sont pas coupées. On ne voit même plus les bornes d'hydrantes tellement les herbes sont hautes. Ce sont même des bûcherons qui sont venus faucher. Expliquez-moi ce qu'il fait de ses journées !

Monsieur xxxx répond qu'il est en charge, entre autres, de l'entretien des installations du Sego et de l'entretien du réseau d'eau potable. Pour ce dernier, une convention de collaboration a été signée avec la commune de Péry-La Heutte afin que le personnel de nos deux communes puisse s'entraider et se remplacer. Récemment la commune de Romont est venue se greffer dessus. Tout cela lui prend beaucoup de temps et sachez qu'il travaille aussi seul.

Monsieur xxxxxx précise qu'il est bien d'accord mais que si rien n'est fait, il pourrait y avoir un accident et la commune en serait tenue pour responsable.

Monsieur xxxxx répond que nous ne pouvons plus utiliser de désherbant aux abords des routes. Nous devons favoriser la biodiversité.

Monsieur xxxxx précise que jusqu'à l'année passée, les employés d'Evillard secondaient notre cantonnier. Malheureusement ils ont dédit ce mandat et nous venons seulement de trouver une nouvelle solution pour cette année.

Monsieur xxxxx reprend la parole et explique que devant l'ancien bureau communal de Vauffelin il y a une canalisation qui coule depuis des années et en hiver cela forme une immense plaque de glace. Jamais personne n'a rien fait.

Monsieur xxxxxx répond qu'il en prend acte.

Monsieur xxxxx demande si la route à Plagne appartient aussi à la commune. Dans le temps quand Monsieur xxxxxx effectuait ces travaux c'était mieux fait car il y avait aussi plus de personnel.

Monsieur xxxxxxxx constate aussi que la route depuis Vauffelin en direction de Plagne est dangereuse car à chaque virage on n'a pas de visibilité. Peut-être faudrait-il faucher les bords ?

Monsieur xxxxx prend la parole : nous allons en discuter avec notre employé communal mais sachez que l'eau lui prend énormément de temps. Nous allons étudier l'engagement éventuel d'une seconde personne pour le seconder dans l'entretien des routes.

Autres questions ?

Monsieur xxxxxx demande comment ça se passe avec le nettoyage des fontaines. L'ancien cantonnier mettait déjà des pastilles de chlore et visiblement ça continue. Ne peut-on pas faire autrement ? Moi j'ai une méthode un peu plus écolo avec le bicarbonate de soude et du vinaigre.

Monsieur xxxxx précise qu'il en prend note.

Autres questions ?

Monsieur xxxxxx demande ou en est la demande de permis de construire pour l'antenne Swisscom à Vauffelin ?

Monsieur xxxxx répond que l'OACOT a refusé d'accorder la dérogation à l'art. 24c LAT car le projet ne s'intégrait pas dans le paysage. De ce fait, la Préfecture du Jura bernois a refusé le permis.

Autres questions ?

Monsieur xxxxx prend la parole pour donner quelques précisions :

- Je vous informe que les travaux de réfection de la passerelle piétonne sur le canal de la Suze à Frinvillier ont débuté. Le passage des gorges sera fermé jusqu'au 15 août 2023.
- Le 26 et 27 août un train à vapeur circulera de la gare de Bienne jusqu'à Péry. Il ne s'arrêtera pas à Frinvillier en montant mais seulement en descendant car c'est la deuxième gare la plus raide après le Gothard et le train n'arriverait plus à repartir. La publicité est faite avec Bienne Seeland tourisme et les gorges du Taubenloch.
- Le 20 août 2023 le parc Chasseral organise, dans le cadre des ballades musicales, une sortie à Vauffelin. En première partie, la découverte de la biodiversité et les pâturages boisés puis en seconde partie un concert florentin payant à l'église.
- Le 26 août 2023 le même parc organise une deuxième ballade musicale qui se tiendra cette fois-ci à l'ancienne pâte de bois de Rondchâtel. Les festivités débiteront par une visite de la cimenterie Vigier, qui inaugure cette année une usine de traitement des sols pollués, puis se termineront sur un requiem de Mozart dans l'ancienne usine de pâte à papier.

Pour conclure Monsieur xxxx souhaite encore donner quelques informations sur les travaux de réfection de la N16.

Début avril 2023, il a intégré la commission de coordination du trafic en lien avec ces travaux. Font partie de ce comité les représentants de l'OFROU, de la commune bourgeoise de Boujean, des Transports publics biennois et de la police.

Lors d'une récente séance, il a repris tous les points demandés par les citoyens de notre commune lors de la séance d'information du 3 avril 2023. L'interdiction de circuler sur la route de l'Octroi n'est, pour l'instant, pas à l'ordre du jour. En effet, la commune bourgeoise de Boujean souhaite garantir en toute temps l'accès à son restaurant de la montagne de Boujean. Si la circulation des bus le long du tronçon « Zollhaus – Route des Romains » devait se péjorer, la pose de feux de circulation serait étudiée.

Autres questions ?

Comme la parole n'est plus demandée, Monsieur le Maire remercie les employés, le président des assemblées et les membres du conseil pour tout le travail effectué. Il souhaite de bonnes vacances à tous et rappelle qu'il est toujours à disposition pour toute question. Comme de coutume, il invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le Président clôt l'assemblée à 21h05.

Municipalité de Sauge

Le Président :

La secrétaire :

xxx

xxx